

VACANCE DE POSTE

L'administration communale de Consdorf se propose d'engager pour les besoins du secrétariat communal :

Un secrétaire communal (m/f)

Contrat à durée indéterminé sous le statut de fonctionnaire communal appartenant :

- soit à la catégorie de traitement B1, sous-groupe administratif
 - soit à la catégorie de traitement A1, sous-groupe administratif
 - soit à la catégorie de traitement A2, sous-groupe administratif
- Degré d'occupation : 100 %

Missions principales :

- Assurer les missions du secrétaire communal telles que définies par la loi communale modifiée du 13 décembre 1988;

Conditions d'admissibilité :

- Être ressortissant d'un Etat membre de l'Union européenne ;
- Jouir des droits civils et politiques ;
- Offrir les garanties de moralité requises ;
- Satisfaire aux conditions d'aptitude physique et psychique requises pour l'exercice de la fonction ;
- Satisfaire aux conditions d'études et de formation professionnelle requises ;
- Avoir réussi à l'examen d'admissibilité prévu pour la catégorie de traitement susvisée ;
- La réussite à l'examen d'admission définitive respectivement de l'examen de promotion dans le groupe de traitement recherché pourra constituer un avantage ;
- Si vous désirez postuler pour le poste de la catégorie de traitement B1 ; vous devez bénéficier depuis au moins trois années d'une nomination définitive à une fonction du sous-groupe administratif du groupe B1 de la catégorie B de la rubrique « Administration générale » et avoir réussi à l'examen de promotion y afférent.

Les candidat(e)s sont prié(e)s d'adresser leur demande accompagnée des pièces à l'appui au Collège des bourgmestre et échevins de l'administration communale de Consdorf
8, route d'Echternach
L-6212 Consdorf

pour le 04 octobre 2026 au plus tard.

Pièces à joindre à votre demande :

- un extrait récent de l'acte de naissance;
- un extrait récent du casier judiciaire;
- un curriculum vitae avec photo récente;
- une copie de la carte d'identité ou du passeport;
- des copies des certificats et diplômes d'études ;

- un certificat d'affiliation reprenant les occupations enregistrées auprès du Centre commun de la sécurité sociale
- une copie du certificat de réussite à l'examen d'admissibilité du secteur communal dans la carrière applicable (<5 ans)
- Le cas échéant, une copie du certificat de réussite à l'examen d'admission définitive respectivement à l'examen de promotion dans la catégorie de traitement susvisée

Les demandes incomplètes ou ne répondant pas aux critères exigés ne seront pas prises en considération. Pour toute question supplémentaire, nous vous prions de bien vouloir vous adresser à Monsieur Daniel Erpelding ☎ **790037 370**, Daniel.Erpelding@consdorf.lu

le collège des bourgmestre et échevins,

Marco Bermes,

Michel Majerus,

Bob Ries.